



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Zoom), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 8 tshishe-pishimu (janvier) 2024 de 10 h 15 à 10 h 16.

SONT PRÉSENTS : Patrick Courtois, pihtu-ilnutshimau (vice-chef)  
Guylaine Simard, pihtu-ilnutshimau (vice-cheffe)  
Carina Dominique, takuhikaniss (conseillère)  
Jonathan Germain, takuhikaniss (conseiller)  
Jonathan Gill-Verreault, takuhikaniss (conseiller)  
Sylvie Langevin, takuhikaniss (conseillère)  
Vicky Lord, Ka nanakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan (greffière)

SONT ABSENTS : Gilbert Dominique, pekuakamiu ilnutshimau (chef) (REPRÉSENTATION)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Finances approvisionnement et systèmes informatiques
  - 3.1 Amendement n°49 du Ministère des Services aux Autochtones Canada
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pihtu-ilnutshimau Guylaine Simard assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pihtu-ilnutshimau Guylaine Simard procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Carina Dominique  
Appuyé de Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. FINANCES APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

### 3.1 AMENDEMENT N°49 DU MINISTÈRE DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

#### RÉSOLUTION N° 8 584

ASHPITISHUMUN ume Katakuhimatshetau ka eishi uapatakau : «Tshi mamu uitishitishunanu kie tshitashinehikunanu e ishinakushik shash mitshet pipuna e taik ute, shaputue-kapatananu tshimeshkanaminu ka ui tipelimitishuik» tshetshi mamitunelitakanitsh kie tan tshe eishi nashekanitsh ka ui kashtinakanitsh;

*(CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations);*

ASHPITISHUMUN ume Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tapuetatishu kie nasham<sup>u</sup> utipelitamuna, utilnu-tipelitamuna tshetshi tshishpeuatitishit kie e utshimau-tipelimitishit nite Nitassinan (Tshitassinahstsh);

*(CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan);*

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services ;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'infrastructure et urbanisme, soutien à la gouvernance, santé et mieux-être collectif, ainsi l'éducation et main-d'œuvre ;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029 ;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente, afin d'ajouter un montant de 7 962 473 \$ pour l'année financière 2023-2024 et les suivantes :

- Un financement fixe de 429 000 \$ pour la mise à niveau de la station d'épuration SP-4 (23-24);
- Un financement fixe de 610 800 \$ pour la réfection partielle de structure de chaussées (23-24);
- Un financement fixe de 358 536 \$ le programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (23-24);
- Un financement souple de 734 427 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie (23-24);
- Subvention de 5 592 930 \$ pour le facteur d'indexation (23-24 à 28-29);
- Un financement fixe de 135 662 \$ pour le Principe de Jordan – Coordination des services (Santé 23-24);
- Subvention de 41 118 \$ pour l'initiative sur les urgences liées aux maladies transmissibles (Santé 23-24);
- Subvention de 30 000 \$ pour les maladies transmises sexuellement et par le sang (Santé 24-25 à 28-29);
- Un financement fixe de 30 000 \$ pour l'initiative fédérale de consultation (23-24).

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement no 0049 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada pour un montant de 3 271 698 \$ pour l'année financière 2023-2024 et 4 690 775 \$ pour les années subséquentes, faisant passer le total de l'entente 2023-2024 à 66 219 908 \$ et l'entente 2019-2029 à 474 572 468 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner Pekuakamiu ilnutshimau (le chef) et les Takuhikaniss (les conseillers) à signer cet amendement.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

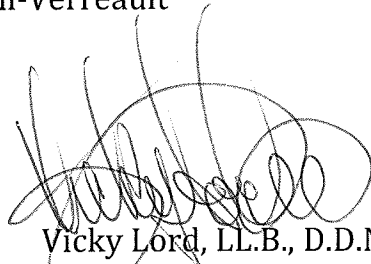
---

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 16.

Proposée par Jonathan Germain  
Appuyée de Jonathan Gill-Verreault  
Adoptée à l'unanimité



Vicky Lord, LL.B., D.D.N.  
greffière